

POSTULAT

feu Moritz Boschung-Vonlanthen / Katharina Thalmann-Bolz

P 2071.10

Promotion de cabinets de groupe et de centres de soins de premier recours à la campagne

Résumé du postulat

Dans leur postulat déposé le 17 mars 2010 (*BGC* p. 361) les députés feu Moritz Boschung-Vonlanthen et Katharina Thalmann-Bolz relèvent le manque de médecins de premier recours en Suisse en général et particulièrement dans le canton de Fribourg. Ils proposent comme solution possible à ce problème la promotion par le canton de cabinets de groupe ou de centres de soins de premier recours. Ils invitent le Conseil d'Etat à examiner différentes possibilités d'une telle promotion afin d'augmenter l'attractivité des cabinets de groupe et des centres de soins de premier recours en vue de combattre la pénurie de médecins.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage l'analyse des deux députés concernant la menace d'une pénurie de médecins dans les régions périphériques du canton de Fribourg. Ce problème a déjà été reconnu dans le rapport n° 88 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat n° 317.06 Christine Bulliard / Markus Bapst concernant la médecine de premier recours et les soins médicaux de base dans les régions périphériques. Dans les années à venir, plusieurs médecins de premier recours vont effectivement partir à la retraite. De plus, toujours plus nombreux sont les jeunes médecins qui ressentent la profession de médecin de premier recours comme « peu attractive », sentiment encore plus fort lorsqu'il s'agit d'exercer dans les régions rurales. Ainsi, un nombre croissant de jeunes médecins préfère une carrière en tant que médecin spécialiste plutôt que médecin de premier recours. Cette voie est souvent liée à une charge de travail élevée, de longues heures de travail et un salaire plus bas. Cette tendance n'est pas uniquement observée dans le canton de Fribourg, mais devient de plus en plus un problème au niveau suisse, voire européen.

Ainsi, plusieurs études des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constatent la pénurie en médecins de premier recours, en analysant quelques mesures possibles pour lutter contre cette pénurie. Bien que les résultats diffèrent d'un pays à l'autre, ils démontrent tous à quel point il est difficile de trouver des mesures pour la promotion de l'établissement des médecins de premier recours de manière durable. Par exemple, ces études montrent que le soutien financier concret lors de l'installation n'a qu'un effet relatif sur une activité durable des médecins à la campagne.

Des réflexions sont également en cours en Suisse pour savoir comment lutter contre la pénurie de médecins de premier recours, notamment dans les régions rurales. Pour cela, différentes mesures sont étudiées et devraient, combinées, permettre une amélioration de la situation.

Ainsi, l'Office fédéral de la santé publique et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont organisé un groupe de travail national sur le thème « Nouveaux modèles de soins pour la médecine de premier recours ». Ce groupe de travail est formé de représentants de la Confédération, des cantons, des médecins et du personnel soignant. Le but de ce groupe de travail est de trouver de nouveaux chemins pour les soins de santé primaires qui à l'avenir ne se baseraient plus uniquement sur les médecins mais qui intégreraient d'autres professionnels de la santé. Le canton de Fribourg est membre actif de ce groupe et représente la Suisse romande.

La CDS a également initié l'échange « Médecine de premier recours dans les régions périphériques ». Dans ce cadre, il y a notamment trois formes d'intervention qui sont discutées et évaluées, à savoir :

- la recherche de possibilités d'augmenter l'attractivité de la profession de médecin de premier recours afin que cette voie soit choisie par un nombre croissant de jeunes médecins ;
- l'examen de l'incidence de l'incitation financière sur l'attractivité de la profession de médecin de premier recours ;
- l'évaluation du soutien à offrir à des (jeunes) médecins afin qu'ils s'installent en cabinet privé.

Le canton de Fribourg suit de près ces travaux et intégrera ces réflexions dans son futur rapport.

En parallèle, le Conseil d'Etat se préoccupe également de la formation de la relève et l'amélioration de l'organisation des services de garde. Ces domaines ont également été décrits comme domaines prioritaires dans le rapport du Conseil d'Etat du 19 août 2008 sur le postulat n° 317.06 Christine Bulliard / Markus Bapst concernant la médecine de premier recours et les soins médicaux de base dans les régions périphériques. Dans sa réponse du 31 mars 2009 à la question Michel Zadory / Claire Peiry-Kolly du 19 janvier 2009 concernant le manque de médecins généralistes dans le canton (QA3188.09), le Conseil d'Etat a donné un bref aperçu du suivi de ces projets. Ces projets ont entre-temps évolué. Ainsi, en décembre 2010, le premier médecin-assistant a commencé sa formation en cabinet médical dans le cadre du programme « assistantat au cabinet en Suisse romande ». Annuellement, quatre places de formation à plein temps sont prévues. Avec la troisième année de médecine, 21 étudiants et étudiantes ont obtenu les premiers « Bachelor of Medicine » de l'Université de Fribourg en juin 2010. En septembre 2010, ils étaient déjà 40 étudiants et étudiantes à avoir commencé leur troisième année de médecine à Fribourg. Par ailleurs, le projet « Concept de prise en charge des urgences préhospitalières », qui devrait entre autres permettre de décharger partiellement les médecins généralistes de la garde, sera mis en consultation dans le courant de l'année 2011.

Le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat et transmettra au Grand Conseil le rapport relatif au postulat dans le délai légal.

Fribourg le 22 février 2011